



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Campagne 2013**

# BTS BANQUE

## TECHNIQUES BANCAIRES E5B

### MARCHÉ DES PROFESSIONNELS

SESSION 2013

Durée : 5 heures

Coefficient : 6

**Matériel autorisé :**

Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

**Documents à rendre avec la copie :**

Annexe A

page 23/27

Annexe B

page 25/27

Annexe C

page 25/27

Annexe D

page 27/27

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.**

**Le sujet comporte 27 pages, numérotées de 1/ 27 à 27/ 27**

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 1 sur 27

## COMPOSITION DU DOCUMENT

- Sujet 4 pages pages 4 à 7
- 12 annexes numérotées de 1 à 12 pages 8 à 21
- 4 annexes à rendre avec la copie
  - o Annexe A pages 22 et 23
  - o Annexe B pages 24 et 25
  - o Annexe C pages 24 et 25
  - o Annexe D pages 26 et 27

**BARÈME INDICATIF :** **Total 120 points**

**DOSSIER A : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE** **45 points**

**DOSSIER B : FISCALITÉ – CHOIX DE FINANCEMENT –  
REGROUPEMENT DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX** **43 points**

**DOSSIER C : ACTION COMMERCIALE** **26 points**

**Qualité professionnelle (orthographe, expression, présentation) :** **6 points**

### REMARQUES IMPORTANTES

La qualité professionnelle de la présentation et de la rédaction sera prise en compte dans l'évaluation.

Il est recommandé de traiter le sujet dans l'ordre des questions.

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : <b>2</b> sur <b>27</b>

## LISTE DES ANNEXES

N°	Page/ 27	Libellés
1	8 et 9	Informations concernant la société : SARL « LE TRÈFLE 64 » et son secteur d'activité.
2	9	Informations concernant l'extension de la société SARL « LE TRÈFLE 64 » sur SAINT-JEAN-DE-LUZ.
3	10 et 11	Bilan de la SARL « LE TRÈFLE 64 » au 31/12/2012
4	12	Soldes Intermédiaires de Gestion de la SARL « LE TRÈFLE 64 » au 31/12/2012
5	13	Synthèse entrepreneur individuel : Benoit VERDIER au 25/04/2013
6	14	Documentation fiscale
7	15 et 16	Compte de résultat fiscal de monsieur Benoît VERDIER au 31/12/2012
8	17	Informations relatives à l'investissement à financer
9	18	Outils de mathématiques financières
10	19 à 20	Formes de société pour l'exercice en commun de professions libérales
11	20	Société interprofessionnelle de soins ambulatoires - SISA
12	21	Composition du portefeuille de professionnels de la Société de Crédit du Pays Basque
<b>Annexes fournies en doubles exemplaires (1 exemplaire à rendre avec la copie)</b>		
A	22	Bilan en grandes masses SARL « LE TRÈFLE 64 » au 31/12/2012
A	23	Bilan en grandes masses SARL « LE TRÈFLE 64 » au 31/12/2012 (à rendre avec la copie)
B	24	Capacité d'autofinancement SARL « LE TRÈFLE 64 » au 31/12/2012
B	25	Capacité d'autofinancement SARL « LE TRÈFLE 64 » au 31/12/2012 (à rendre avec la copie)
C	24	Valeurs structurelles SARL « LE TRÈFLE 64 » au 31/12/2012
C	25	Valeurs structurelles de la SARL « LE TRÈFLE 64 » au 31/12/2012 (à rendre avec la copie)
D	26	Tableau des formes sociétaires pour l'exercice en commun de professions libérales
D	27	Tableau des formes sociétaires pour l'exercice en commun de professions libérales (à rendre avec la copie)

## SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DU PAYS BASQUE - SCPB

Vous travaillez dans le réseau de la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DU PAYS BASQUE (SCPB). Vous avez pris vos fonctions en qualité de chargé(e) de clientèle « professionnels » à l'agence de Bayonne centre depuis un mois. Elle est idéalement située en plein centre ville mais la concurrence est forte car toutes les grandes enseignes bancaires sont représentées dans un périmètre de 500 mètres autour de l'Hôtel de Ville.

Vous avez un portefeuille de 211 professionnels que l'on vous a demandé de développer.

Aujourd'hui, vous avez trois dossiers à traiter.

### DOSSIER A – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Vous avez rendez-vous avec Mesdames MARÉCHAL et JONCOURS, gérantes de la SARL « LE TRÉFLE 64 » qu'elles ont créée en mai 2009.

Ces deux amies ont lancé leur activité de services d'aide à la personne en ouvrant un établissement à BAYONNE.

Votre prédécesseur a accompagné la société depuis sa création.

Vos clientes ont souhaité vous rencontrer car elles envisagent d'étendre leur activité.

Devant le succès rencontré par la qualité des prestations fournies par la SARL « LE TRÉFLE 64 », et pour faire face à une concurrence croissante sur la ville de BAYONNE, elles ont le projet d'ouvrir un second établissement à SAINT-JEAN-DE-LUZ et comptent sur leur banque pour les accompagner.

Avant de les recevoir, vous procédez à l'analyse économique et financière de la SARL « LE TRÉFLE 64 ».

#### TRAVAIL À FAIRE

- A1** À partir des informations fournies en **annexe 1**, réalisez l'analyse économique de la SARL «LE TRÉFLE 64» .
- A2** À partir de cette analyse et de **l'annexe 2**, présentez au moins deux opportunités et deux contraintes que représenterait pour ces clients la nouvelle implantation à SAINT-JEAN-DE-LUZ de la société SARL «LE TREFLE 64».
- Concluez sur l'intérêt économique de cette opération.
- A3** Complétez le bilan en grandes masses au 31/12/2012 sur **l'annexe A à rendre avec la copie**.
- A4** Calculez la capacité d'autofinancement (CAF) de l'entreprise pour l'exercice 2012 sur **l'annexe B à rendre avec la copie**.
- A5** Calculez les valeurs structurelles du bilan au 31/12/2012 sur **l'annexe C à rendre avec la copie**. Vous justifierez tous vos calculs.
- A6** **À l'aide des annexes 4, A, B et C**, procédez à l'analyse financière de la SARL «LE TREFLE 64» en respectant les étapes suivantes :
- Analyse des soldes intermédiaires de gestion (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation et résultat net) et de la CAF.
  - Analyse de la structure financière : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie nette.
  - Conclusion sur la santé financière de la société SARL «LE TREFLE 64».
- A7** À partir des réponses aux questions précédentes, concluez sur le bien-fondé d'une implantation de la SARL «LE TREFLE 64» à SAINT-JEAN-DE-LUZ.

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 4 sur 27

## DOSSIER B – FISCALITÉ – CHOIX DE FINANCEMENT – REGROUPEMENT DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Monsieur Benoît VERDIER est masseur-kinésithérapeute depuis 8 ans.

Après avoir exercé son activité, pendant deux ans, en collaboration avec un autre kinésithérapeute à TOULOUSE, il s'est installé, seul, en tant que professionnel libéral.

Benoît VERDIER adhère à une Association de Gestion Agréée (AGA), depuis 2007.

Pour se rapprocher du domicile familial, Benoît VERDIER a transféré son cabinet sur la place de la Mairie à BAYONNE, en mai 2011.

Il exerce seul son activité dans le local qu'il loue depuis cette date.

Sur le plan professionnel Monsieur VERDIER a noué des relations avec d'autres professionnels de la santé : médecins, infirmiers, pédicures/podologues, etc.

Ils envisagent de se regrouper pour exercer dans un même lieu leur activité respective.

Sur le plan personnel Monsieur VERDIER s'est pacsé en 2012 avec Mademoiselle JOUCAN, salariée à FRANCE TÉLÉCOM.

Il vous précise que le salaire imposable de Mademoiselle JOUCAN s'élève à 25 362 €. Le couple n'a exercé aucune option.

### Première partie – Fiscalité.

Vous recevez Monsieur VERDIER qui vous apporte comme tous les ans, les documents relatifs à son activité professionnelle, notamment le compte de résultat fiscal de l'exercice écoulé. Vous disposez des **annexes 5 à 7**.

### TRAVAIL À FAIRE

- B1** Précisez à quel régime d'imposition sont soumis les revenus de Monsieur VERDIER. Justifiez votre réponse.
- B2** Citez au moins trois avantages de son adhésion à une AGA.
- B3** Précisez à Monsieur VERDIER les modalités de déclaration des revenus du couple pour les revenus 2012 (nombre de déclarations, nombre de parts).
- B4** Calculez le revenu net imposable du couple ainsi que le montant de l'impôt brut sur les revenus 2012.

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 5 sur 27

## Deuxième partie – Choix de financement

La patientèle de Benoît VERDIER est essentiellement âgée de plus de 60 ans.

Il envisage de développer son activité en offrant à ses patients la possibilité de bénéficier des dernières évolutions technologiques en matière de massage : l'hydro-massage à sec.

Il vous a apporté la documentation relative au produit qu'il envisage d'acheter : voir **annexe 8**.

Lors de votre entretien il vous sollicite pour le financement de cet investissement par un prêt bancaire et vous informe que la société qui vend le matériel lui a parlé du crédit-bail qu'il ne connaissait pas.

Vous étudiez ces deux modes de financement possibles pour cet investissement.

Vous disposez des **annexes 8 et 9**

### TRAVAIL À FAIRE

- B5** Sous forme de tableau, donnez au moins deux avantages et deux inconvénients du crédit-bail et du prêt bancaire.
- B6** Monsieur VERDIER souhaitant un financement à 100 % du montant de l'investissement, calculez la mensualité de remboursement assurance comprise dans le cas du prêt bancaire classique.
- B7** Déterminez le coût total de ce prêt, sans tenir compte d'une garantie éventuelle.
- B8** Calculez le coût du financement par crédit-bail.
- B9** Conseillez votre client sur le choix entre les deux modes de financement. Argumentez votre réponse.

## Troisième partie - Regroupement de professions libérales

En vue de réaliser son projet de regroupement avec d'autres professionnels de la santé, Monsieur VERDIER vous demande des informations sur les structures juridiques susceptibles de convenir à son projet.

Vous avez collecté un ensemble de documents concernant l'exercice de professions libérales dans le cadre de sociétés.

Vous disposez des **annexes 10 et 11**

### TRAVAIL À FAIRE

- B10** Complétez le tableau des formes sociétaires pour l'exercice en commun de professions libérales en **annexe D à rendre avec la copie**
- B11** Expliquez l'intérêt que représenterait la structure «**SISA**» pour le projet de Monsieur VERDIER en dix lignes maximum.
- B12** Citez une contrainte de la structure « SISA ».

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 6 sur 27

## DOSSIER C – ACTION COMMERCIALE

Le développement du portefeuille « clients professionnels » est une nécessité pour l'agence afin d'assurer le maintien de son activité sur le long terme.

Votre agence détient 1 127 comptes de particuliers et 211 comptes de professionnels. En moyenne, les autres agences de la Direction Régionale gèrent 1 950 clients particuliers et 250 clients professionnels.

Votre agence est particulièrement en retard sur la double relation. En effet, seulement 18 % de vos professionnels ont un compte « particulier » dans votre agence, contre 35 % en moyenne pour les agences du réseau.

Votre directeur d'agence vous demande de mettre en place des actions commerciales pour améliorer cette situation d'ici la fin de l'année et limiter le risque d'attrition.

### Première partie : Double relation

#### TRAVAIL À FAIRE

- C1** À partir des informations fournies en **annexe 12**, analysez votre portefeuille de professionnels par rapport au secteur et à la Direction régionale.
- C2** Expliquez le lien possible entre la structure de votre portefeuille et le retard de votre agence au niveau de la double relation.
- C3** Présentez 2 attentes principales des clients professionnels vis-à-vis de leur banque dans le cadre de la double relation.
- C4** Élaborez une action commerciale spécifique au segment des artisans/commerçants qui réponde à la demande de votre directeur d'agence d'augmenter la double relation en précisant :
  - l'objectif quantitatif visé,
  - les moyens utilisés,
  - le calendrier.

### Deuxième partie : Risque d'attrition de la clientèle professionnelle

La confiance de la clientèle a été mise à mal par deux années de crise financière aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Afin de rétablir une relation de confiance et face au risque d'attrition du portefeuille clients professionnels, vous contribuez à la mise en place d'une stratégie de fidélisation.

#### TRAVAIL À FAIRE

- C5** Définissez le taux d'attrition d'un portefeuille clients.
- C6** Citez trois causes d'attrition potentielle de la clientèle de professionnels.
- C7** Détaillez trois moyens à mettre en œuvre pour lutter contre ce risque.

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 7 sur 27



## INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ : SARL « LE TRÈFLE 64 » ET SON SECTEUR D'ACTIVITÉ.

L'entreprise **SARL « LE TRÈFLE 64 »** a été créée en 2009 à BAYONNE par deux amies : Danièle MARÉCHAL était infirmière salariée et travaillait principalement auprès de personnes âgées, Florence JONCOURS était mère au foyer et souhaitait retravailler. Elles ont donc décidé de créer une société assurant de prestations de services à la personne avec 3 activités, d'où l'idée du trèfle :

- l'entretien de la maison et les travaux ménagers ;
- le jardinage ;
- le maintien à domicile.

Le choix de ces activités correspond parfaitement à une demande de la population de BAYONNE tant par son niveau de vie que par son vieillissement.

### Les dirigeantes

Madame MARÉCHAL est âgée de 40 ans, elle est mariée à Pierre MARÉCHAL, médecin. Florence JONCOURS a 42 ans elle est mariée à Renaud JONCOURS, cadre chez ARÉVA.

Toutes les deux sont gérantes de la société à parts égales (50% chacune). Une part importante des apports a été mise en comptes courants d'associés lors de la création de la SARL.

Les connaissances médicales de madame MARÉCHAL sont un plus pour l'activité de maintien à domicile.

### La société

Leur société est agréée qualité et autorisée à prendre en charge les personnes âgées. Elle est donc soumise à une évaluation interne tous les ans et externe tous les 5 ans.

Ce secteur exige du personnel qualifié, la société doit donc, sous peine de perdre son autorisation d'exercer, avoir une démarche active de formation de son personnel.

La société emploie aujourd'hui 11 salariés :

- 5 pour l'activité entretien et travaux ménagers ;
- 2 pour le jardinage ;
- 4 pour le maintien à domicile.

Les dirigeantes s'occupent de la partie gestion commerciale et administrative.

Le chiffre d'affaires de la société est en progression depuis sa création et se répartit comme suit :

- Ménage : 40 % du CAHT ;
- Jardinage : 15 % du CAHT ;
- Maintien à domicile : 45 % du CAHT.

L'investissement de départ est modeste, en effet l'entreprise loue ses bureaux et les seuls investissements concernent le matériel pour permettre d'assurer les prestations. Les principales charges de l'entreprise sont les charges de personnel. La masse salariale représente en effet entre 75 % et 85 % du chiffre d'affaires.

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 8 sur 27

**Le secteur d'activité**

Le plan de développement des services à la personne a fait l'objet d'une loi votée en juillet 2005. L'objectif est de doubler la croissance de ce secteur. Pour cela l'État agit dans trois directions :

- développer la professionnalisation du secteur, par le biais de l'octroi de subventions ;
- stimuler la demande par des allègements fiscaux et la création du Chèque Emploi Service, et 50 % de crédit d'impôt pour l'emploi d'un travailleur à domicile ;
- simplifier les procédures et faciliter l'accès aux services.

L'Agence des Services à la Personne est aujourd'hui la structure de référence pour la délivrance des agréments.

Il y a aujourd'hui 5 000 entreprises de services à la personne agréées en France, dont 6 sur la ville de BAYONNE. Les possibilités de développement sur la ville s'en trouvent limitées.

La SARL «**LE TRÈFLE 64**» axe sa stratégie sur la qualité des services et la qualification de son personnel, c'est sa façon de se démarquer de la concurrence.

**ANNEXE 2****INFORMATIONS CONCERNANT L'EXTENSION DE LA SOCIÉTÉ SARL « LE TRÈFLE 64 » SUR SAINT JEAN DE LUZ.**

SAINT JEAN DE LUZ, située à 20 km de Bayonne, est une ville de 13 241 habitants. Ce nombre est stable, car il y a peu de possibilités d'extension de la ville. Par contre, on assiste ces dernières années, à un vieillissement de la population se caractérisant, d'une part par un ralentissement des naissances et d'autre part par un allongement de la durée de vie.

Les hommes de plus de 55 ans représentent 39 % de la population masculine et les femmes 46 % de la population féminine.

Le revenu moyen de la ville est supérieur à la moyenne nationale, le prix de l'immobilier également.

SAINT-JEAN-DE-LUZ attire les touristes et le nombre de résidences secondaires augmente.

Le parc immobilier est composé essentiellement de villas avec jardins, et de petits immeubles, la ville de SAINT-JEAN-DE-LUZ est bien classée parmi les villes fleuries.

Des sociétés d'aide à la personne sont déjà implantées à SAINT-JEAN-DE-LUZ, elles occupent surtout les créneaux d'entretien de la maison et de jardinage.

L'implantation dans cette commune les obligerait à développer essentiellement l'activité de maintien à domicile, nécessitant un personnel plus qualifié.

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 9 sur 27

## BILAN – ACTIF

D.G.I. N° 2050

Désignation de l'entreprise : **S.A.R.L. LE TRÉFLE 64** Durée de l'exercice en nombre de mois : **1 2**  
 Adresse de l'entreprise : ..... Durée de l'exercice précédent : **1 2**  
 N° SIRET : ..... Code APE : ..... en euros

(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice arrêté au 31/12/2012			Exercice 2011			
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (0)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de recherche et développement	AD	AE				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	5 400	-		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriel	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 417	10 234	4 183	7 189
	IMMOBILISATION FINANCIÈRES	Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations et créances rattachées	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	14 400		14 400	14 400
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
S FINANCIÈRES	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières	BH	BI	172		172	156	
<b>TOTAL (I)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>34 389</b>	<b>15 634</b>	<b>18 755</b>	<b>21 745</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	47 415		47 415	59 226
		Fournisseurs débiteurs	BZ	CA				
	DIVERS	Autres créances	CB	CC	6 241		6 241	2 175
		Valeurs mobilières de placement	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	141 750		141 750	138 895	
	Charges constatées d'avance	CH	CI	3 307		3 307	4 393	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>198 713</b>		<b>198 713</b>	<b>204 689</b>	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL						
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM						
Ecart de conversion actif * (V)		CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>		<b>CO</b>		<b>233 102</b>	<b>15 634</b>	<b>217 468</b>	<b>226 434</b>	
Renvois :	(1) dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

## BILAN – PASSIF

Désignation de l'entreprise : **S.A.R.L. LE TRÉFLE 64**

(Ne pas reporter le montant des centimes)		Exercice 2012	Exercice 2011	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (dont versé : .....)	DA	12 600	12 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 260	1 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) (4)	DF		
	Autres réserves	DG	49 395	2 283
	Report à nouveau	DH		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	DI	27 271	47 113
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>90 526</b>	<b>63 256</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (5)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	59 709	89 904
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		980
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 873	7 698
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 082	64 596
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 278	
<b>Compte régul.</b>	Produits constatés d'avance (5)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>126 942</b>	<b>163 178</b>
	Ecarts de conversion passif	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I A V)</b>	EE	<b>217 468</b>	<b>226 434</b>
Total du bilan de l'exercice N en euros et centimes				
<b>RENVOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
	D - Réserve spéciale de réévaluation (1959)			
	(2) o - Ecart de réévaluation libre			
	n - Réserve de réévaluation (1976)			
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
	(4) Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	EJ		
	(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(6) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque et CCP	EH			
(7) Comptes courants d'associés	EI	59 709	89 904	

## SARL LE TRÈFLE 64

## SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DE LA SARL « LE TRÈFLE 64 »

Exercices	31/12/2010		31/12/2011		31/12/2012	
Chiffre d'affaires HT France	286 841		395 744		410 173	
Chiffre d'affaires HT Export	0		0			
<b>CAHT net</b>	<b>286 841</b>	<b>99,2%</b>	<b>395 744</b>	<b>99,0%</b>	<b>410 173</b>	<b>98,0%</b>
Subvention d'exploitation	2 390		3 953		8 579	
Production stockée	0		0		0	
<b>Production de l'exercice</b>	<b>289 231</b>	<b>100,0%</b>	<b>399 697</b>	<b>100,0%</b>	<b>418 752</b>	<b>100,0%</b>
Achats	0					
Variation de stocks	0					
<b>Marge brute</b>	<b>289 231</b>	<b>100,0%</b>	<b>399 697</b>	<b>100,0%</b>	<b>418 752</b>	<b>100,0%</b>
Charges externes	53 177		37 084		52 790	
(dont sous-traitance)	2		3 137		14 692	
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>236 054</b>	<b>81,6%</b>	<b>362 613</b>	<b>90,7%</b>	<b>365 962</b>	<b>87,4%</b>
Impôts Taxes	5 823		3 521		3 110	
Charges de personnel	217 845		306 283		325 296	
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>12 386</b>	<b>4,3%</b>	<b>52 809</b>	<b>13,2%</b>	<b>37 556</b>	<b>9,0%</b>
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	13 342		3 625		3 006	
Reprise sur amortissement, dépréciation, provision, transfert de charges	0		0		0	
Autres charges	0		0		2 761	
<b>Resultat d'exploitation</b>	<b>-956</b>	<b>-0,3%</b>	<b>49 184</b>	<b>12,3%</b>	<b>31 789</b>	<b>7,6%</b>
Produits financiers	0		76		283	
Charges financières	324		0		0	
<b>Résultat courant</b>	<b>-1 280</b>	<b>-0,4%</b>	<b>49 260</b>	<b>12,3%</b>	<b>32 072</b>	<b>7,7%</b>
Produits exceptionnels			(1) 17 833		(1) 56	
Charges exceptionnelles			(2) 11 612		(2) 40	
Impôts sur les bénéfices			8 368		4 817	
<b>Résultat net</b>	<b>-1 280</b>	<b>-0,4%</b>	<b>47 113</b>	<b>11,8%</b>	<b>27 271</b>	<b>6,5%</b>

2011

2012

(1) Dont opérations en capital :

17 833

0

(2) Dont opérations en capital :

11 318

0

## SYNTHÈSE ENTREPRENEUR INDIVIDUEL BENOIT VERDIER AU 25/04/2013

DONNÉES TECHNIQUES	
Date code relation banque	Juillet 2005
Matricule	0698777
Relation banque	client
Type de clientèle	Entreprise Individuelle. Non artisanale
Présence interdiction/surveillance	NON
ÉTAT CIVIL	
Nom patronymique/prénom	VERDIER Benoît
Date et lieu de naissance	27.03.1979 à Ascain (64)
Nationalité	Française
Adresse légale	30 rue de Bordeaux - 64100 BAYONNE
PROFESSION / ACTIVITÉ	
Profession	KINÉSITHÉRAPEUTE
CSP INSEE	Professions santé travail social
Statut INSEE	Indépendant sans salarié
Activité principale	8690E Professionnels de rééducation
Numéro SIRET	1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 0 0 7 8
Enseigne	VERDIER Benoît
Date de création	01/07/2005
Adresse d'activité	10 place de la Mairie 64100 BAYONNE
Catégorie juridique	Profession libérale
Nbre établissements	001
SITUATION DE FAMILLE	
Régime matrimonial	PACS
Nombre d'enfants	00
Nom patronymique du conjoint	JOUCAN

## DOCUMENTATION FISCALE

## « Déclarer les revenus de l'année de conclusion du Pacs »

[...] À compter de l'imposition des revenus de 2011 (déclarés en 2012), les contribuables déposeront, l'année du mariage ou de la conclusion du Pacs, une seule déclaration commune de revenus et non plus trois déclarations.

Ils pourront cependant opter pour l'imposition distincte de leurs revenus sur l'ensemble de l'année (une déclaration par personne) [...].

**BNC et revenu imposable**

Comme vos autres revenus, vos BNC sont inclus dans le revenu imposable de votre foyer fiscal.

Votre revenu imposable prend en compte le montant total de vos BNC : en effet, la déduction forfaitaire automatique de 10 % représentative de frais professionnels qui existe pour les salaires n'est pas applicable aux bénéfices des professionnels.

Les revenus non commerciaux sont imposés comme des salaires.

Par exception, les médecins hospitaliers, les écrivains et les compositeurs sont imposés comme des salariés lorsque leurs revenus sont intégralement déclarés par la personne qui les leur verse (employeur, éditeur..). Ils ont alors droit à la déduction de 10 % pour le calcul de leur revenu imposable.

Depuis l'imposition des revenus 2006, l'abattement de 20 % auparavant appliqué sur les traitements et salaires ainsi que sur les bénéfices réalisés par les professionnels adhérents d'une association agréée est intégré dans le barème de l'impôt sur le revenu. Afin de neutraliser l'intégration de cet abattement dans le barème, les revenus déclarés par les exploitants non-adhérents seront automatiquement multipliés par 1,25.

Source : [Impot.gouv.fr](http://Impot.gouv.fr) - **Bénéfice non commerciaux**

**Impôt 2013 sur les revenus 2012**

Quotient familial (R/N)	Impôt brut	Taux marginal d'imposition
Jusqu'à 5 963	0	0
De 5 963 à 11 896	$(R \times 0,055) - (329,97 \times N)$	5,5 %
De 11 896 à 26 420	$(R \times 0,14) - (1 339,13 \times N)$	14,00 %
De 26 420 à 70 830	$(R \times 0,30) - (5 566,33 \times N)$	30,00 %
De 70 830 à 150 000	$(R \times 0,41) - (13 357,63 \times N)$	41,00 %
Plus de 150 000	$(R \times 0,45) - (19 357,63 \times N)$	45,00 %

REVENUS 2012

N° 2035 - B 2012

## Compte de résultat fiscal

pour AJ 1 2 mois

(ne pas porter les centimes)

<b>1</b>		<b>NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION</b>		VERDIER Benoît															
<b>Nature de l'activité</b>		Masseur -Kinésithérapeute								<b>Code activité pour les praticiens médicaux</b>		K1							
<b>N° SIRET</b>		1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 0 0 7 8				si exercice en société (2) AV				Nombre d'associés AS									
<b>Résultat déterminé (2) :</b>		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				X		d'après les règles «créances-dettes»				AL							
<b>Comptabilité tenue (2) :</b>		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT							
<b>Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2)</b>		AM		X		Année d'adhésion		AN		2006		Nombre de salariés							
												AP							
												Salaires nets perçus							
												AR							
<b>Montant des immobilisations</b> (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		14 764																	
<b>R</b> <b>E</b> <b>C</b> <b>E</b> <b>T</b> <b>T</b> <b>E</b> <b>S</b>	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais.....								AA		133 919							
	2	A déduire	Débours payés pour le compte des clients.....								AB								
	3		Honoraires rétrocedés .....								AC		23 177						
	4	Montant net des recettes .....										AD		110 742					
	5	Produits financiers .....										AE							
	6	Gains divers .....										AF		3 396					
	7	<b>Total</b> (lignes 4 à 6) .....										AG		114 138					
<b>D</b> <b>E</b> <b>P</b> <b>E</b> <b>N</b> <b>S</b>  <b>P</b> <b>R</b> <b>O</b> <b>F</b> <b>E</b> <b>S</b>  <b>I</b> <b>O</b> <b>N</b> <b>N</b> <b>E</b> <b>L</b> <b>L</b> <b>E</b> <b>S</b>	8	Achats .....										BA							
	9	Frais de personnel		Salaires et avantages en nature .....								BB							
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière) .....										BC							
	11	Taxe sur la valeur ajoutée .....										BD							
	12	Impôts et taxes		Taxe professionnelle .....								BE		1 986					
	13	Autres impôts .....										BS		63					
	14	Contribution sociale généralisée déductible .....										BV		2 783					
	15	Loyer et charges locatives .....										BF		13 282					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevance de collaboration .....		BW										BG		29 815			
	17	Entretien et réparations .....										1 920		TOTAL : Travaux fournitures et services extérieurs		BH		3 946	
	18	Personnel intérimaire .....																	
	19	Petit outillage .....																	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité .....										1 340							
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions..												TOTAL : transports et déplacements		BJ		5 856	
	22	Primes d'assurances .....										686							
	23	Frais de véhicules .....										5 856							
	24	(cocher la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> .....																	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...) .....																	
	25	Charges sociales personnelles : dont obligatoires		BT		10 973		dont facultatives		BU		8 860		BK		19 833			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès .....										3 908		TOTAL : frais divers de gestion		BM		7 279	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone .....										2 996							
	28	Frais d'actes et de contentieux .....																	
	29	Cotisations syndicales et professionnelles.....										375							
30	Autres frais divers de gestion.....																		
31	Frais financiers.....																		
32	Pertes diverses.....																		
33	<b>TOTAL</b> (lignes 8 à 32) .....														BR		84 843		

BTS BANQUE

Session 2013..

Techniques Bancaires Marché des professionnels

Code : 13BQE5TBB

Page : 15 sur 27



REVENUS 2012

N° 2035 - B 2012

## Compte de résultat fiscal

pour AJ 1 2 mois

(ne pas porter les centimes)

<b>3</b>	<b>NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION</b>	VERDIER Benoît
<b>N° SIRET</b>	1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 0 0 7 8	

D E T E R M I N A T I O N  D U  R E S U L T A T	34	<b>Excédent (ligne 7 – ligne 33)</b> .....				CA	29 295		
	35	Plus-value à court terme .....				CB			
	36	Divers à réintégrer .....				CC			
	37	Bénéfice Société civile de moyens .....				CD			
	38	<b>TOTAL (ligne 34 à 37)</b> .....				CE	29 295		
	39	<b>Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)</b> .....				CF			
	40	Frais d'établissement .....				CG			
	41	Dotation aux amortissements .....				CH	182		
	42	Moins-values à court terme .....				CK			
	43	Divers à déduire	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche »	CS	Dont exonération sur le bénéfice « pôle compétitivité »	AX			
			Dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	Dont abondement sur l'épargne salariale	CT			
			Dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	Dont abattement sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
			Dont exonération médecins zones défavorisées en offre de soins »	CI	Dont déductions « médecins conventionnés de secteur 1 »	CQ			
	44	Déficit Société civile de moyens .....				CM			
	45	<b>TOTAL (lignes 39 à 41)</b> .....				CN	182		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45) .....				CP	29 113		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38) .....				CR			
<b>5</b>	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations)			CY			
			- Dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ			
<b>6</b>	Taxe professionnelle		Recettes provenant d'activité exonérées à titre permanent :			AU			
<b>7</b>	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transports : autos et/ou motos)</b>								
	(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL								
Désignation des véhicules		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques									
Total <input type="checkbox"/> à reporter (ligne 23 de l'annexe A : total <input type="checkbox"/> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>		<b>B</b>

BTS BANQUE

Session 2013..

Techniques Bancaires Marché des professionnels

Code : 13BQE5TBB

Page : 16 sur 27

## INFORMATIONS RELATIVES À L'INVESTISSEMENT À FINANCER

### HYDROMASSAGE - HYDROJET VÉRITABLE ALTERNATIVE THÉRAPEUTIQUE ET LUDIQUE

Grâce à son action régulatrice sur le ganglion spinal de la fibre viscérale du système nerveux autonome, le **WELLSYSTEM<sup>TM</sup>** est un mode d'action efficace pour combattre les effets mécaniques du stress, le mal de dos, et rééquilibrer le système neurovégétatif.



**WELLSYSTEM – HYDROJET est conseillé pour :**

- LOMBALGIES
- DORSALGIES
- CERVICALGIES
- RÉCUPÉRATION MUSCULAIRE
- OSTÉOPOROSE
- RHUMATISMES
- POLYARTHROSE
- DRAINAGE
- FIBROMYALGIE
- CIRCULATION SANGUINE
- JAMBES LOURDES
- ÉTAT DÉPRESSIF
- STRESS
- TRANSIT INTESTINAL
- TROUBLES DIGESTIFS
- TROUBLES DU SOMMEIL
- SYSTÈME NEUROVÉGÉTATIF
- ARTHROSE
- CELLULITE
- FEMMES ENCEINTES...

**Coût : 19 100 €**

#### Modalités de financement :

	Prêt bancaire classique	Crédit-bail
Durée :	48 mois	48 mois
Apport personnel :	20 % (1)	0% (2)
Conditions :		
Taux d'intérêt	6,00 % hors assurance	
Assurance	0,30 % (sur le montant du prêt)	
Valeur résiduelle		1% de la valeur initiale
Redevance mensuelle		459,25 €

(1) Possibilité de financement à 100 % moyennant un taux d'intérêt majoré de 0,25

(2) possibilité de premier loyer majoré sur option moyennant une diminution des redevances mensuelles.

Pour accorder un prêt, la banque demande une garantie au professionnel

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 17 sur 27

## OUTILS DE MATHÉMATIQUES FINANCIÈRES

**Formule de calcul** permettant d'obtenir la mensualité constante de remboursement d'un emprunt

$$m = Co \frac{t_m}{1 - (1 + t_m)^{-n}}$$

Avec

m = mensualité constante

Co = capital emprunté

$t_m$  = taux proportionnel mensuel = taux annuel / 12

n = nombre de périodes de remboursement

**Table financière : mensualités de remboursement pour 1 000 € emprunté**

Durées Taux	24	36	48	60	72	84	96
5,00%	43,87139	29,97090	23,02929	18,87123	16,10493	14,13391	12,65992
5,25%	43,98344	30,08327	23,14271	18,98598	16,22115	14,25168	12,77928
5,50%	44,09566	30,19590	23,25648	19,10116	16,33789	14,37004	12,89932
5,75%	44,20805	30,30879	23,37058	19,21677	16,45513	14,48900	13,02004
6,00%	44,32061	30,42194	23,48503	19,33280	16,57289	14,60855	13,14143
6,25%	44,43334	30,53534	23,59982	19,44926	16,69115	14,72870	13,26350
6,50%	44,54625	30,64900	23,71495	19,56615	16,80993	14,84944	13,38623
6,75%	44,65933	30,76292	23,83043	19,68346	16,92921	14,97076	13,50964
7,00%	44,77258	30,87710	23,94624	19,80120	17,04901	15,09268	13,63372
7,25%	44,88600	30,99153	24,06240	19,91936	17,16931	15,21518	13,75846
7,50%	44,99959	31,10622	24,17890	20,03795	17,29011	15,33828	13,88387

## FORMES DE SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE EN COMMUN DE PROFESSIONS LIBÉRALES

### LES SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS :

La société civile de moyens a pour but la mise en commun de prestations de services (secrétariat, services comptables...) ou la fourniture de moyens matériels (personnel, locaux...) à ses membres, afin de faciliter l'exercice de leur activité. Elle n'a pas pour objet l'exercice d'une profession. La SCM peut être constituée avec 2 associés au minimum (pas de maximum). Il peut s'agir de personnes physiques ou de personnes morales.

Peuvent constituer une SCM les membres de professions libérales réglementées ou non. L'exercice de professions libérales distinctes est possible, mais les activités doivent être voisines.

Aucun capital minimum n'est imposé. Les apports en numéraire ou en nature sont autorisés. Les apports en industrie ne sont pas interdits, mais ils sont difficilement envisageables. En effet, la SCM ne peut avoir pour objet l'exercice d'une profession et ce type d'apports a généralement un caractère professionnel.

Les associés sont indéfiniment et conjointement responsables des dettes sociales.

Les statuts déterminent librement les règles de fonctionnement de la société. Il est recommandé d'y prévoir les règles de répartition des dépenses entre la société et les associés, les conditions d'admission de nouveaux membres, les modalités de cession ou de transmission des parts sociales, la poursuite de la société en cas de décès ou d'incapacité d'un membre, etc.

Aucune imposition des bénéfices au niveau de la société. L'option pour l'IS est impossible. Les résultats sont déterminés au sein de la SCM selon les règles applicables aux BNC et/ou aux BIC, puis sont répartis entre les associés.

Les associés de la SCM sont personnellement imposés pour la part de bénéfices correspondant à leurs droits à l'impôt dont ils sont passibles au titre de leur activité professionnelle.

Ils peuvent déduire du bénéfice réalisé dans le cadre de leur activité professionnelle les sommes versées à la SCM au titre des dépenses engagées pour l'exercice de leur profession.

Source APCE – janvier 2011

### LES SOCIÉTÉS CIVILES PROFESSIONNELLES :

Les sociétés civiles professionnelles (SCP) ont été créées dans le but de permettre à des personnes physiques d'exercer en commun une profession libérale réglementée. Seules les professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire, ou dont le titre est protégé, et pour lesquelles un décret d'application a été publié, peuvent constituer une SCP dont les infirmiers ou infirmières, les masseurs kinésithérapeutes, les médecins, les directeurs de laboratoire d'analyses de biologie médicale les directeurs de laboratoire d'analyses de biologie médicale.

Il n'est pas possible de constituer une SCP pluridisciplinaire.

La société doit être constituée avec 2 associés au minimum. Il n'y a pas en principe de nombre maximum d'associés, mais les décrets d'application propres à chaque profession limitent souvent le nombre d'associés.

Seules des personnes physiques peuvent constituer une SCP.

Aucun capital social minimum n'est exigé.

Il peut être constitué d'apports en numéraire (espèces ou chèque) ou en nature (apport de matériel, clientèle, droit au bail). Ces derniers doivent être libérés entièrement lors de la constitution de la structure.

Les apports en industrie sont possibles et constituent des éléments essentiels de la SCP dans la mesure où l'associé n'entre dans la société que pour y exercer sa profession et où l'objet de la société se confond avec l'activité de leurs membres.

Les associés sont responsables indéfiniment sur l'ensemble de leurs biens personnels des dettes professionnelles.

L'associé est également tenu sur l'ensemble de son patrimoine personnel des actes professionnels qu'il accomplit, la SCP étant solidairement responsable des conséquences dommageables de ces actes.

En principe aucune imposition au niveau de la société. Le bénéfice imposable est déterminé selon les règles applicables aux bénéfices non commerciaux (recettes encaissées et dépenses payées). Les bénéfices sont imposés chez l'associé à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices non commerciaux sur la part des bénéfices qui leur revient. L'option pour l'impôt sur les sociétés (IS) est possible, mais cette option est irrévocable.

Source : APCE - Avril 2011

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 19 sur 27

**LES SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL :**

Les sociétés d'exercice libéral (SEL) ont été créées pour permettre aux membres des professions libérales d'exercer leur activité sous forme de sociétés de capitaux. Elles prennent les formes suivantes :

- SELARL : société d'exercice libéral à responsabilité limitée,
- SELAFA : société d'exercice libéral à forme anonyme,
- SELAS : société d'exercice libéral par actions simplifiée,
- SELCA : société d'exercice libéral en commandite par actions.

Les SEL sont soumises à toutes les dispositions prévues par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, sauf dispositions spéciales prévues par la loi du 31 décembre 1990 qui les a instituées.

Seules les professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire, ou dont le titre est protégé, et pour lesquelles un décret d'application a été publié, peuvent constituer une SEL, dont les chirurgiens-dentistes, les directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyse de biologie médicale, les sages-femmes, les médecins, les pharmaciens d'officine, les professions paramédicales (infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicure-pédologue, orthophonistes, orthoptiste, diététicien, psychomotricien). Il n'est pas actuellement possible de constituer une SEL pluridisciplinaire.

On distingue trois types d'associés :

- Les associés exerçant leur profession au sein de la société qui doivent détenir, [...], plus de la moitié du capital social et des droits de vote.
- Les professionnels extérieurs à la société.
- Les tiers non professionnels (personnes physiques ou morales) : le plafond de leur participation est fixé par décret en Conseil d'Etat pour chaque profession. Il ne peut pas dépasser 50% du capital social de la SELARL, SELAS ou SELAFA. Ce plafond est fixé à 1/4 du capital pour les professions de santé.

Le montant du capital social est fonction de la structure juridique commerciale retenue. Il ne peut donc être inférieur à 37 000 euros pour une SELAFA ou une SELCA. Le résultat fiscal est déterminé d'après les règles applicables aux BIC (créances acquises et dépenses engagées), malgré l'objet civil des SEL.

Source : APCE avril 2011

**ANNEXE 11****SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES - SISA**

Une nouvelle structure sociétaire pour les professionnels de santé libéraux : la SISA.

Les professionnels de santé libéraux (personnes physiques médecins, auxiliaires médicaux et pharmaciens) peuvent désormais exercer en commun leurs activités au sein d'une nouvelle société appelée "société interprofessionnelle de soins ambulatoires" (SISA). C'est la loi 2011-940 du 10 août 2011 qui a institué cette société, inspirée de la société civile de moyens.

La SISA est une société civile de droit commun qui a pour objet la mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés ainsi que l'exercice en commun par ses associés d'activités de coordination thérapeutique, d'éducation thérapeutique ou de coopération entre les professionnels de santé (CSP art. L. 4041-1 et L. 4041-2).

Seuls peuvent devenir associés d'une SISA les membres des professions libérales, auxiliaires médicaux et pharmaciens. Une SISA doit compter parmi ses associés au moins deux médecins et un auxiliaire médical. Les associés de sociétés civiles professionnelles ou sociétés d'exercice libérales peuvent faire partie d'une SISA.

Concernant le fonctionnement de la société, « les rémunérations versées en contrepartie de l'activité professionnelle des associés dont les statuts prévoient un exercice en commun constituent des recettes de la société et sont perçues par celle-ci. Par exception, lorsque ces activités sont exercées à titre personnel par un associé, les rémunérations afférentes ne constituent pas une recette de la société. »

Chaque associé de la société interprofessionnelle de soins ambulatoires répond des actes professionnels qu'il accomplit dans le cadre des activités prévues par les statuts de la société (CSP art. L. 4042-2).

Les associés peuvent exercer hors de la SISA toute activité professionnelle dont l'exercice en commun n'a pas été expressément prévu par les statuts. Les statuts déterminent les conditions dans lesquelles un associé peut exercer à titre personnel une activité dont ils prévoient l'exercice en commun (CSP art. L. 4041-5 à L. 4041-7).

Source : [www.fiducial/bizz](http://www.fiducial/bizz)

BTS BANQUE		Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB	Page : 20 sur 27

**COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PROFESSIONNELS DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DU  
PAYS BASQUE**

<b>Portefeuille</b>	<b>AGENCE</b>	<b>%</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>%</b>	<b>DIR REGIONALE</b>	<b>%</b>
Total des clients professionnels	211	100 %	3 290	100 %	23 524	100 %
Dont artisans commerçants	115	54,5 %	1 418	43,1 %	9 904	42,1 %
Dont B TO B <sup>(1)</sup>	36	17,1 %	691	21 %	5 175	22 %
Dont professions libérales	22	10,4 %	533	16,2 %	4 070	17,3 %
Dont autres clients (associations, agriculteurs, petites PME....)	38	18 %	648	19,7 %	4 375	18,6 %

(1) B to B : entreprises ne travaillant qu'avec des professionnels (sous-traitants, grossistes)

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel  
Réseau SCEREN

Entreprise : SARL LE TRÉFLE 64

Arrêté au : 31/12/2012

## BILAN EN GRANDES MASSES

(En euros)

ACTIF	2012	%	2011	%	PASSIF	2012	%	2011	%
Immobilisations incorporelles Frais de recherche & développement Autres immobilisations incorporelles – Amortissements et dépréciations			0	-	Ressources propres Capital, réserves, résultat conservé (2) Subventions d'investissement Provisions réglementées Autres fonds propres Provisions à caractère de réserves Actifs sans valeur Quasi-fonds propres Obligations convertibles Emprunts participatifs Comptes courants d'associés stables			63 256	
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations, matériels & outillage Autres immobilisations et avances – Amortissements et dépréciations			14 417		Provisions Provisions pour risques et charges Dettes structurelles dont auprès des établissements de crédit			89 904	
Immobilisations financières Participations & comptes rattachés Autres – Dépréciations			14 556		RESSOURCES STRUCTURELLES			153 160	67,6
<b>ACTIF IMMOBILISÉ NET</b>			<b>21 745</b>	<b>9,6</b>	Dettes d'exploitation Avances et acomptes reçus Dettes fournisseurs Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations Autres dettes dont dividendes décidés				
Actif d'exploitation Stock & en-cours Matières premières & approv. En-cours de production Produits intermédiaires & finis Marchandises – Dépréciations Avances & acomptes versés Créances clients (1) – Dépréciations Autres créances, charges const. d'av. Capital appelé non versé			59 226		Trésorerie passive Escompte Soldes créditeurs de banque Autres concours			980	
Trésorerie active Valeurs mobilières de placement Disponibilités			6 568					7 698	
			138 895					64 596	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>204 689</b>	<b>90,4</b>	<b>PASSIF CIRCULANT</b>			<b>73 274</b>	<b>32,4</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>226 434</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>226 434</b>	<b>100</b>

(1) dont effets escomptés non échus

(2) dont capital

12 600

12 600

BTS BANQUE	Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB
	Page : 22 sur 27

## ANNEXE A (à rendre avec la copie)

Entreprise : SARL LE TRÉFLE 64

Arrêté au : 31/12/2012

## BILAN EN GRANDES MASSES

(En euros)

ACTIF	2012	%	2011	%	PASSIF	2012	%	2011	%
Immobilisations incorporelles Frais de recherche & développement Autres immobilisations incorporelles – Amortissements et dépréciations			0	-	Ressources propres Capital, réserves, résultat conservé (2) Subventions d'investissement Provisions réglementées Autres fonds propres Provisions à caractère de réserves Actifs sans valeur Quasi-fonds propres Obligations convertibles Emprunts participatifs Comptes courants d'associés stables			63 256	
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations, matériels & outillage Autres immobilisations et avances – Amortissements et dépréciations			14 417		Provisions Provisions pour risques et charges				
			7 228		Dettes structurelles dont auprès des établissements de crédit			89 904	
Immobilisations financières Participations & comptes rattachés Autres – Dépréciations			14 556		RESSOURCES STRUCTURELLES			153 160	67,6
<b>ACTIF IMMOBILISÉ NET</b>			<b>21 745</b>	<b>9,6</b>	Dettes d'exploitation Avances et acomptes reçus Dettes fournisseurs Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations Autres dettes dont dividendes décidés				
Actif d'exploitation Stock & en-cours Matières premières & approv. En-cours de production Produits intermédiaires & finis Marchandises – Dépréciations Avances & acomptes versés Créances clients (1) – Dépréciations Autres créances, charges const. d'av. Capital appelé non versé			59 226		Trésorerie passive Escompte Soldes créditeurs de banque Autres concours				
			6 568					-	
Trésorerie active Valeurs mobilières de placement Disponibilités			138 895		<b>PASSIF CIRCULANT</b>			<b>73 274</b>	<b>32,4</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>204 689</b>	<b>90,4</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>226 434</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>226 434</b>	<b>100</b>					

(1) dont effets escomptés non échus

(2) dont capital

12 600

12 600

BTS BANQUE	Session 2013..
Techniques Bancaires Marché des professionnels	Code : 13BQE5TBB
	Page : 23 sur 27



## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SARL « LE TRÈFLE 64 » AU 31/12/2012

Libellés	2010	2011	2012
Résultat de l'exercice	- 1280	47 113	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 342	3 625	
Résultat sur opérations en capital		6 515	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>12 062</b>	<b>44 223</b>	

## VALEURS STRUCTURELLES SARL « LE TRÈFLE 64 » AU 31/12/2012

Libellés	2010	2011	2012	Taux d'évolution 2010/2011	Taux d'évolution 2011/2012
Fonds de roulement	76 327	131 415		72,2 %	
Besoin en fonds de roulement	4 365	- 7 480		- 271,4 %	
Trésorerie nette	71 962	138 895		93,7 %	

Détail des calculs :

## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SARL « LE TRÉFLE 64 » AU 31/12/2012

Libellés	2010	2011	2012
Résultat de l'exercice	- 1280	47 113	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 342	3 625	
Résultat sur opérations en capital		6 515	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>12 062</b>	<b>44 223</b>	

## ANNEXE C (à rendre avec la copie)

## VALEURS STRUCTURELLES SARL « LE TRÉFLE 64 » AU 31/12/2012

Libellés	2010	2011	2012	Taux d'évolution 2010/2011	Taux d'évolution 2011/2012
Fonds de roulement	76 327	131 415		72,2 %	
Besoin en fonds de roulement	4 365	- 7 480		- 271,4 %	
Trésorerie nette	71 962	138 895		93,7 %	

Détail des calculs :

TABLEAU DES FORMES SOCIÉTAIRES POUR L'EXERCICE EN COMMUN DE PROFESSIONS LIBÉRALES

	SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYEN SCM	SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE SCP	SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL SEL
<b>OBJET DE LA SOCIÉTÉ</b>			
<b>ASSOCIÉS : professions concernées</b>			
<b>ASSOCIÉS : nombre minimum</b>			
<b>ENGAGEMENT FINANCIER (capital minimum)</b>			
<b>RÉGIME FISCAL</b>			
<b>RISQUES OU INCONVÉNIENTS</b>			

TABLEAU DES FORMES SOCIÉTAIRES POUR L'EXERCICE EN COMMUN DE PROFESSIONS LIBÉRALES

	SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYEN SCM	SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE SCP	SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL SEL
<b>OBJET DE LA SOCIÉTÉ</b>			
<b>ASSOCIÉS : professions concernées</b>			
<b>ASSOCIÉS : nombre minimum</b>			
<b>ENGAGEMENT FINANCIER (capital minimum)</b>			
<b>RÉGIME FISCAL</b>			
<b>RISQUES OU INCONVÉNIENTS</b>			